

Compte-rendu Conseil Municipal

Du vendredi 9 avril 2021

Personnes présentes : Rico José, Genon Hervé, Josyane Bazin, Richard Denis, Michelland Bruno, Bibollet Nicolas, Boivineau Myriam, Gachet Roger, Jabouille Martine, Jallifier-verne Christelle, Legrand Alexandra, Manenti Rémy, Martinet Frédéric, Martinet Jacky, Massuti Carole, Paviet Laura, Perez Stéphanie, Rizzon Bruno

Personnes absentes excusées : Genon Marie, Combet Claire, Delwal Jean-Luc

Le Compte-rendu de la séance du 5 février est approuvé.

La séance est ouverte à 18 h 40.

1- Compte administratif 2020

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 2 013 442 € et les dépenses à 1 681 223 €, soit un excédent positif de 332 219 €.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 2 203 052 € et les dépenses à 996 852 €, soit un résultat excédentaire de 1 206 200 €.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

2- Fiscalité 2021 :

Le conseil municipal se prononce pour maintenir les taux de la fiscalité 2021 au même niveau que l'année précédente.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le reversement de la partie de la taxe foncière du département.

3- Budget primitif 2021

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement pour un montant de 2 097 819 € et en investissement pour un montant de 1 452 122 €. Le report de la section fonctionnement s'élève à 182 049 €.

4- Choix du Logo de Val d'Arc

Un graphiste, propriétaire sur Randens et attaché à ce territoire, Gérard Monin, a donné des idées pour le logo de Val d'Arc : écriin de verdure et de nature, montagnes, rivière de l'Arc, Savoie. Un slogan est inscrit sous le logo : « tout naturellement »

Le choix se porte sur le graphisme du logo : 3 propositions. le graphisme du logo parmi trois choix. 14 personnes sur 20 votent pour le troisième logo qui est adopté.

5- Aménagement cimetière d'Aiguebelle

2 phases sont prévues :

La première concerne l'aménagement du jardin du souvenir et du colombarium pour un montant de 27 862 HT.

La seconde concerne des travaux de reprise des allées et du mur d'enceinte pour un montant de 142 532 € HT.

Le conseil municipal prend deux délibérations pour monter un dossier de demande de subventions.

6- Appel à projet école numérique

Pour compléter l'équipement numérique entrepris cette année dans les écoles de la commune, la municipalité a répondu à un nouvel appel à projet subventionné à 70 % par l'Etat dans le cadre du plan de relance. Ce nouvel investissement qui se concrétiserait sur 2022 s'il est validé, permettrait d'installer des vidéo-projecteurs dans les salles non pourvues et de compléter l'équipement en ordinateurs.

	Randens	Aiguebelle élémentaire
Investissement communal	3 000	4 200
cofinancement	7 000	9 800
total	10 000	14 000

7- Affichage obligatoire loi Blanquer

La loi Blanquer 2019-791 du 26 juillet 2019 impose que dans chaque classe des écoles soit affiché un visuel reprenant les symboles suivants :

- la devise « liberté, égalité et fraternité »
- les drapeaux français et européen
- les paroles de l'hymne français.

On s'assurera que la loi est bien respectée dans chacune des écoles de la commune.

8- Transfert de la zone artisanale et économique de Randens à la communauté de communes Porte de Maurienne

Le conseil municipal prend trois délibérations :

- une pour transférer le patrimoine et les biens immobiliers à la communauté de communes Porte de Maurienne (soit un total de 284 506.65 €),
- une pour transférer les emprunts à la communauté de communes Porte de Maurienne (restant dû 137 405.70 €),
- une dernière pour approuver l'évaluation des charges liées à la voirie et à l'éclairage public qui restent à la charge de la commune (Voirie 2 344 € / an Eclairage public 396 € / an).

La communauté de communes Porte de Maurienne a pris une délibération pour accepter ces transferts.

9- Choix du bureau d'études pour le projet d'aménagement global de Val d'Arc

5 bureaux d'étude ont téléchargé l'offre mais 2 seulement ont répondu : G Home et Verdis / Baron. L'évaluation des deux offres présente des offres conformes du point de vue technique mais donne la préférence à G Home dont le prix est très inférieur à celui de Verdis.

Le choix du Conseil municipal se porte sur le bureau d'études G Home.

10- Choix du bureau d'études pour le projet des cours d'école

4 bureaux d'étude ont été consultés et 2 ont répondu : Verdis et G Home. Verdis estime sa prestation à 9250 € et G Home à 9 450 €.

Le choix du Conseil municipal se porte sur Verdis.

11- Rénovation énergétique du bâtiment scolaire de Randens

La commune a l'opportunité d'obtenir des aides importantes de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics. Le coût de cette opération est estimé à 882 397.00 HT.

Le conseil municipal décide de déposer un dossier de demande d'aides auprès de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL.

12- Informations diverses

- La commune achète un morceau de terrain sur la propriété Bourdon à l'entrée d'Aiguebelle pour installer les réseaux d'assainissement. Le propriétaire le cède gratuitement en échange du paiement des frais de notaire et d'un grillage placé en limite de propriété.
- Les élus ont fait quelques remarques sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) dans le cadre du PLU (plan local d'urbanisme) notamment sur la nécessité de laisser la possibilité de construire des lotissements et des maisons individuelles sur des terrains de plus de 500 m² et sur la possibilité de libérer 3 ha pour un projet d'intérêt général.
- L'amortissement des immobilisations n'est plus obligatoire. Le conseil municipal prend donc une délibération pour ne plus les amortir.
- Le contrat d'entretien annuel par la société Paccard pour les cloches de l'église de Randens est renouvelé pour un montant de 304 € HT.
- Le conseil municipal prend une délibération pour valider un avenant concernant la garantie financière dans le cadre du réaménagement d'emprunts de la SEMCODA sous forme d'un allongement de 6 ans. La SEMCODA est l'organisme constructeur et gestionnaire du bâtiment de logements locatifs situé à côté du bâtiment des associations à Randens.

- Le devis de remise en état de la piste forestière de Montfort est de 18 000 € HT. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 6 300 € par le FEDER et 6 300 € par Savoie Mont Blanc. L'ONF s'est porté candidat comme maître d'œuvre pour un montant de 3 000 €. D'autres organismes seront consultés.
- Le conseil municipal prend la décision de faire goudronner les emplacements des poubelles.
- Plusieurs routes ont été ou seront goudronnées : la route de la Fabrique (10 000 €), la route de la Digue (15 500 €) et d'autres pour un montant total de 90 000 €. Le conseil municipal demande une aide au département au titre du FDEC (Fond départemental d'équipement des communes).
- Le conseil municipal prend une délibération pour permettre à la communauté de communes de changer ses statuts sur le dossier « réseau chaleur et froid » lié à la zone Alp'Parc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

La secrétaire

Le Maire